

DES RÉGLEMENTS

1^o Pour la conservation des enfants trouvés et de ceux confiés aux nourrices mercenaires.

2^o Sur l'éducation publique et les universités.

3^o Sur le traitement des curés et vicaires, et la suppression du Casuel.

4^o Sur les établissements de Charité et de mendicité.

Ils demanderont l'exécution de la loi concernant l'inhumation hors les villes, et la suppression des loteries.

Que la consommation du sel soit facilitée, que la vente exclusive de cette denrée soit bornée aux marais salants et aux salines.

La suppression de tous droits, dans l'intérieur, sur les grains, légumes, vins et boissons.

L'abolition de la milice; et que les Etats Généraux pourvoient au moyen de recruter nos troupes sans gêner la liberté.

La réforme des abus dans la perception des droits féodaux et la facilité de les racheter sans nuire aux droits de propriété.

L'abolition de toute concession, notamment de celle relative aux charbons de terre, en établissant des règles relatives à leur exploitation.

La suppression des barrières intérieures, et cependant qu'un bureau de transit soit conservé pour la ville de Lyon, à la forme du règlement qui sera proposé à cet égard par les états provinciaux.

L'extinction de tout privilège onéreux, et celle des péages tant par eau que par terre, sauf des indemnités légitimes.